

LE CHOIX DU CONJOINT EN PAYS DE FRONTIÈRE UN EXEMPLE : METZ ET L'ESPACE MOSELLAN AU XVIII^E SIÈCLE

Choisir son conjoint, sous l'Ancien Régime, c'est trouver le parti assorti, respecter les règles de l'homogamie socio-professionnelle et de l'endogamie géographique ; c'est épouser un proche voisin, sa propre image. Réalité de sociétés stables, aujourd'hui bien connue, qui vaut des Flandres aux confins pyrénéens, des terres bretonnes aux marches de l'Est.

Pourtant, en pays mosellan, espace sis aux bornes du Royaume, la frontière est là qui contraint à reconnaître l'autre, le proche voisin, pour autre, y compris dans sa dimension éventuellement hostile. Le glacis mosellan, région périphérique, à la croisée des axes politiques, linguistiques et confessionnels est par excellence ce pays de frontières⁽¹⁾ : Ligne frontière matérialisée par les fortifications hérissant un espace devenu, au XVIII^e siècle, la clé de voûte du dispositif anti-habsbourgeois ; frontière idéologique, sur les lisières Nord-Est de ce pôle de l'orthodoxie catholique, qui contraint à un face à face redoutable des communautés religieuses divisées, et qui parfois traverse les couples eux-mêmes ; frontière linguistique qui prend la région en écharpe de Thionville à Sarrebourg et délimite deux aires de parler : romanophone au Sud, germanophone au Nord.

Dans ce large éventail d'acceptations multiples, s'impose dès l'abord la frontière militaire génératrice de garnisons ; l'espace lorrain fut-il purgé de ses ferments de guerre n'en demeure pas moins, au XVIII^e siècle, une pépinière à soldats. A Metz, Bitche et Thionville, Longwy ou Sarrelouis les troupes en stationnement imposent à l'habitant de multiples contraintes mais lui fournissent aussi un vivier généreux de potentiels époux. La limite confessionnelle, à son tour, courant sur les marges sarroises, partie hérétique du diocèse de Metz, entretient vivace un esprit de frontière tant chez le catholique que chez le protestant. On répugne à s'allier au papiste ou au religionnaire ; pourtant la présence toute proche des princes d'Empire passés à la Réforme permet parfois, en dépit des interdits, de célébrer ces unions bigarrées, prohibées. Enfin, la limite des langues chevauchant les deux autres crée, de part et d'autre, des identités divergentes.

1) J.-M. DEMAROLLE (dir.), *A la découverte de la Moselle*, Horvarth-Serpenoise, 1990, p. 23-31. F.-Y. LEMOIGNE (dir.), *Moselle*, Paris, éd. Bonneton, 1991, p. 8-9 et p. 35-43.

Réalité ambivalente⁽²⁾, la frontière divise et tronçonne mais elle est aussi point de passage, lieu d'échanges et de contact ; qu'elle unisse ou sépare, elle perturbe assurément les relations de voisinage, celles précisément où l'on choisit ordinairement l'âme sœur... Préciser plus avant le rôle qu'elle joue dans le choix du conjoint et dégager l'originalité de ce pays frontière en matière matrimoniale tel sera le propos.

La garnison messine : un vivier d'époux en zone frontière

Entrepôt général des armées du Roi entre Flandres et Alsace, Metz est l'une des grandes places frontières à l'Est du Royaume, « ville purement militaire » comme la rêve Belle-Isle, maître des Évêchés (1728-1761).

Avec ses fortifications, ses dépôts et casernes qui peuvent abriter de 8 à 10 000 hommes⁽³⁾, l'empreinte de l'armée est partout dans la ville. En garnison pour quelques mois ou deux ans, ou en quartier d'hiver, de novembre à avril, de nombreux régiments y stationnent, venus de tous les horizons : champenois, limousin, béarnais, suisse, allemand, irlandais. Dans les premières décennies du XVIII^e, militaires et civils vivent encore étroitement mêlés ; plusieurs fois par an, souvent à contre-cœur, l'indigène se serre pour loger fantassins, cavaliers et parfois même, céder son meilleur lit à l'étranger de passage. Tout en mettant un terme à ces pratiques vexatoires et ruineuses, la politique de casernement, à partir de 1725, n'en sépare pas moins désormais deux populations habituées jusque-là à vivre ensemble. Même relégué à la périphérie⁽⁴⁾, le soldat est partout car dix bataillons d'infanterie, deux d'artillerie et dix escadrons de cavalerie font de la garnison de Metz l'une des plus fortes du Royaume et de l'armée, une composante essentielle de la population⁽⁵⁾.

2) L. FEBVRE, *Frontières : le mot et la notion* dans *Pour une histoire à part entière*, SEVPEN, 1962, p. 11-24.

3) C. TURREL, *Metz, 2000 ans d'architecture militaire*, Metz, éd. Serpenoise 1986 et C. TRITZ, *la construction des casernes à Metz au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Strasbourg, 1987. De 1726 à 1731, deux premiers corps de casernes seront édifiés par l'évêque H. du Cambout de Coislin sur le champ à Seille puis dans la décennie suivante, d'autres sortiront de terre dans les quartiers de la basse Seille, puis à Chambière pour la cavalerie et au Fort-Moselle pour l'infanterie.

4) Cf. le plan dans G. CABOURDIN, *Histoire de Lorraine, les Temps Modernes*, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, éd. Serpenoise P.U.N., 1991, t. 2, p. 185. Les militaires se concentrent dans les paroisses longeant l'enceinte de la ville : Saint-Jean au cœur même de la citadelle, Sainte-Ségoleine qui borde le retranchement de Guise, Saint-Simon au cœur du Fort, Saint-Livier et Saint-Georges qui abritent les casernes Chambière, et Saint-Gengoulf, Saint-Martin, les casernes Coislin.

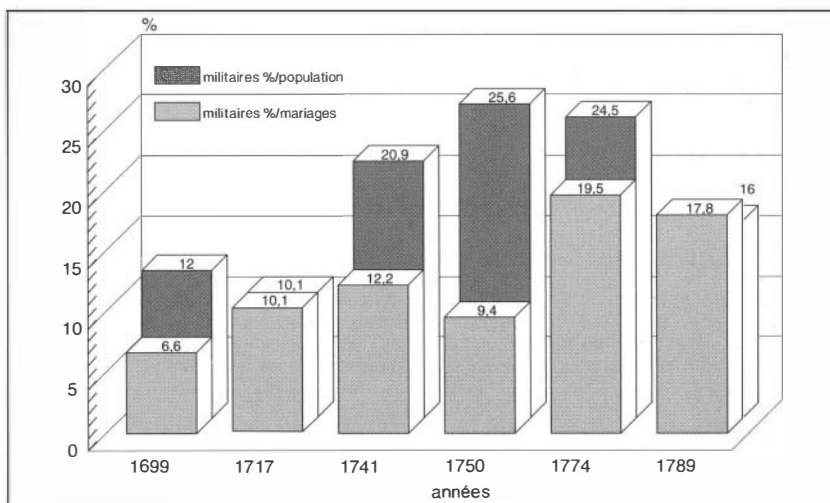
5) R. BOUR, *Histoire de Metz*, éd. Serpenoise, 1979, p. 148. F.-Y. LEMOIGNE (dir.), *Histoire de Metz*, Privat, 1986. Le graphique I a été élaboré à partir des chiffres fournis par l'auteur p. 278. Cf. tableau I. Consulter aussi à propos de Metz, ville de garnison, F. BRAUDEL, *L'identité de la France*, Arthaud-Flammarion, 1986, t. 1, p. 303-316 ; notamment la carte p. 307, grâce à laquelle ont été localisées les principales villes de garnison de l'espace lorrain, figurant sur la carte publiée dans notre article.

Renfermant en effet un militaire pour dix habitants au début du siècle, la cité en compte un pour quatre au milieu et encore un pour six à la fin, en dépit de la compression d'effectifs qui affecte l'armée royale à partir des années quatre-vingt (tableau I). Pourtant, ce milieu turbulent de gens déracinés, la ville parfois l'adopte en lui donnant ses filles.

Tableau I
Les militaires à Metz au XVIII^e siècle
Poids par rapport à la population totale et à l'ensemble des mariages

	1699	1717	1741	1750	1774	1789
Population						
Total	25000	29516	38113	42834	44809	43661
Militaires	3000	3000	8000	11000	11000	7000
Mariages						
Total	226	226	213	286	282	269
Militaires	15	23	26	27	55	48

Graphique I
Les militaires à Metz au XVIII^e siècle
Poids par rapport à la population totale et à l'ensemble des mariages (en %)



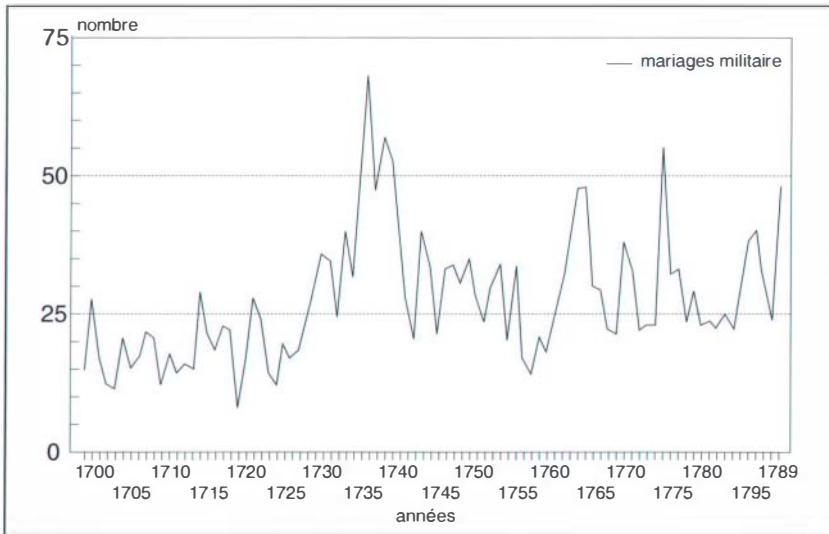
En moyenne, entre 1698 et 1789, une messine sur dix convole avec un militaire⁽⁶⁾ ; mais dans la paroisse Saint-Simon, pépinière à soldats, on atteint les records de deux ou trois sur dix⁽⁷⁾ et dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, à Metz, toutes paroisses confondues, une union sur cinq ou six est alliance avec un militaire (tableau et graphique I). Dorénavant plus fournie l'armée pèse un poids plus lourd sur le marché matrimonial et subrepticement, par le biais du mariage, l'homme de troupe s'enracine. Si numériquement plus nombreux, le simple soldat est deux fois sur trois, dans la première moitié du siècle et une fois sur deux, ensuite, le parti épousé, les gradés quoique rares sur la place (4,5 % des hommes de troupe en 1750) sont assurément le parti recherché ; surreprésentés par rapport à leur poids réel, dans la garnison, ils constituent, entre 1698 et 1740, 35 % des militaires épousés et même 50,1 % entre 1741 et 1789. Des conclusions qui valent pour bien d'autres places militaires de l'espace frontière. A Hombourg, place voisine, à la limite du Palatinat défilent, entre 1681 et les premières années du XVIII^e siècle, des régiments français, impériaux, anglais, hollandais et lorrains, qui pourvoient en mari au début du siècle, une fille de la cité sur cinq ; officiers et sous-officiers, avec 21 % des effectifs épousés, ont assurément la faveur là aussi⁽⁸⁾. Il est vrai que, souvent indiscipliné, parfois ivrogne et volontiers batailleur, le soldat a mauvaise presse : ce que la société a « de plus vil et de plus méprisable » selon la Maréchal de Saxe ; un jugement qui, en dépit de sa sévérité, résume parfaitement l'opinion commune. En revanche, les gradés, gens de qualité, fréquentant les théâtres et les cercles mondains sont très sollicités et il n'est bonnes maisons messines ayant filles à marier qui n'organisent, sous prétexte d'attirer les plus jeunes d'entres eux, bals et jeux de société⁽⁹⁾.

6) Sauf indications autres, les données qui concernent les mariages militaires à Metz au XVIII^e siècle ont été extraites de deux mémoires de maîtrise soutenus à l'Université de Metz : A. AIT HAMMOU TALEB, *Les mariages militaires à Metz de 1698 à 1740*, m.m. Metz, 1992 et N. BASTIEN, *Les mariages militaires à Metz de 1741 à 1789*, m. m. Metz, 1994. Les deux auteurs ont dépouillé 1064 actes de mariages militaires pour la première période et 1436 pour la seconde ; les sources utilisées sont consultables aux Archives Communales de Metz, série GG : registres des mariages des 15 paroisses de la ville de Metz.

7) Ch. BASTIEN, *La paroisse Saint-Simon de Metz ; étude démographique (1735-1790)* m. m. Metz, 1971.

8) M. SCHËPPNER, *Les mariages à Hombourg au temps de l'occupation française (fin XVII^e - XVIII^e s.*, dans M. GRESSET, *Le mariage dans l'Est aux XVIII^e et XIX^e siècles*, *Bulletin d'information de la société démographi historique*, oct. 1980, n° 31, p. 27-29. A Boulay, au début du XVIII^e siècle, les mariages de soldats sont également fréquents : plusieurs belges du régiment espagnol de Los Rios épousèrent à cette époque des Bolagiennes et s'établirent dans la ville selon J. HOUDAILLE, *La population de Boulay avant 1850* dans *Population*, nov.-déc. 1967, n° 6, p. 1057.

9) D'après les Mémoires du chevalier de Mautort ; débutant dans la carrière des armes en 1768, celui-ci séjourne à Metz entre 1769 et 1771 ; cité par G. CHAUSSINAND-NOGARRET, *La vie quotidienne des Français sous Louis XV*, Hachette, 1979, p. 238.



Graphique II
Les mariages militaires à Metz
Mouvement général (1699 - 1789)

Jusqu'en 1730, 20 militaires en moyenne par an prennent femme dans la cité évêchoise, entre 1730 et 1740, la garnison ayant doublé ses effectifs, ils sont deux fois plus nombreux à le faire (Graphique II). Cependant la méfiance persiste ; le militaire, hôte encombrant, est toujours sous-représenté dans le total des mariages par rapport à son poids réel dans la population messine (Graphique I). Dans les vingt ans qui suivent (1740-1760), bien qu'en temps ordinaire, un Messin sur quatre appartient désormais à l'armée, le nombre des mariages militaires diminue car désormais la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) puis celle de Sept Ans (1756-1763) fragilisent le marché matrimonial en le privant d'époux éventuels ; à l'inverse, une explosion du nombre des mariages salue, en 1763, le retour de la garnison l'année précédente. Jusqu'en 1780, les hauts niveaux se maintiennent à peu près, mais à la fin du siècle, les militaires sont moins nombreux à convoler sur la place de Metz, conséquence directe de l'amenuisement de la garnison réduite à 7 000 hommes, liée, elle-même, à la compression des effectifs de l'armée royale. Pourtant, moins nombreuse la troupe semble mieux acceptée par la population civile qui hésite moins qu'auparavant à puiser dans cette réserve d'époux virtuels⁽¹⁰⁾. On craint moins ces déracinés qui, dans la proportion des deux tiers dans la première moitié

10) Le graphique II a été élaboré à partir des données brutes fournies par A. AIT HAM-
MOU TALEB, *ouv. cit.*, Annexe II et N. BASTIEN, *ouv. cit.*, p. 71.

du siècle, voire des trois quarts dans la seconde, sont étrangers à la ville, qui, pour presque moitié, sont nés hors des duchés et même pour 12,5 % d'entre eux sont étrangers au Royaume. Alors que le civil, volontiers sédentaire, outrepassé rarement 10 à 15 kilomètres pour dénicher le parti assorti, à Metz, comme à Bitche ou Verdun, la présence des casernes accroît la tendance exogamique. Ces mariages militaires présentent encore bien d'autres particularités.

A beaucoup ne s'offre, en effet, que la perspective d'un célibat définitif ou d'un mariage de cinq à six ans plus tardif que celui des civils. En moyenne, les premiers convolent à 33 ans, les seconds à 27-28 ans⁽¹¹⁾. A l'inverse de la société civile où l'âge au mariage augmente au fur et à mesure que l'on descend les degrés de la hiérarchie sociale, dans les rangs militaires, l'officier supérieur contracte union plus tard (35-36 ans) que le sous-officier et celui-ci plus tard que le simple soldat (30-32 ans). La vie de garnison avec ses déplacements fréquents n'invite guère aux enrachements précoces et s'ajoutant aux inconvénients liés au métier des armes - à partir de 1762, le service est porté de 6 à 8 ans - une législation rigoureuse retarde pour l'homme de troupe le temps des noces. La liste de pièces à fournir est longue : au certificat de baptême délivré par la paroisse de naissance s'ajoutent diverses attestations telles qu'autorisation des parents ou tuteurs, congé militaire, agrément des supérieurs et enquête de moralité... à défaut, il lui faudra attendre démobilisation et congé absolu au terme de 8 à 12 ans de service⁽¹²⁾. La plupart néanmoins se marient pendant leur incorporation (90,6 % de l'échantillon entre 1698 et 1740). Pourtant le mariage a parfois tant tardé qu'il n'est que de réparation. A Metz, comme à Saint-Avold, Bitche ou Verdun, le retour des troupes entraîne une brutale poussée de naissances illégitimes et les soldats qui convoient ont une fâcheuse tendance à régulariser une situation antérieure⁽¹³⁾.

Certes, comme les civils, les militaires respectent les règles de l'homogamie, toutefois, la plupart épousent hors du régiment : dans la première moitié du siècle, un sur dix seulement, tous rangs confondus, choisit une fille de militaire ; dans la seconde moitié, 31 % des officiers supérieurs puisent dans la descendance des grands et 16 % des soldats dans celle des soldats. Néanmoins, c'est

11) R. L. SEVEYRAS, *Les mariages dans une paroisse messine : Saint Martin, 1670-1791*, m.m. Metz, 1990, p. 96 et Ch. BASTIEN, *ouv. cit.*, p. 62.

12) A. CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère Choiseul*, Paris, P.U.F., 1964, t. 2, p. 138 et sq.

13) D. BONTEMPS, *Le mariage à Saint-Avold (1750-1770)* dans *Les Cahiers lorrains*, 1982, n° 1, p. 46. Cf. aussi S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La population à Verdun de 1750 à 1790*, Bar-Le-Duc, 1991 et Y. BARADEL, *Belfort au XVIII^e s.*, thèse de 3^e cycle, Strasbourg, 1978.

dans leur milieu d'origine qu'ils vont quérir femme : filles de manouvrier, paysan ou artisan modeste pour le simple soldat, héritières nobles pour le gradé. Les vieilles familles du Parlement messin n'hésitent pas à céder leur progéniture à des officiers du Royaume dont une quinzaine par décennies finissent par faire souche. Ainsi, le 6 février 1776 François-Gabriel Boudet de Puymaigre, originaire du Berry, brigadier de dragons et maréchal de camp, épouse, à l'âge de 47 ans, paroisse Saint-Maximin, la fille de Nicolas Muzac, président des requêtes au Parlement de Metz ; veuf le 28 août suivant, il convole, un mois après, avec la cadette, Thérèse, âgée de 22 ans.

Parisien d'origine, Joseph-Antoine de Turmel, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant du grand maître de l'artillerie de France avait, trente-huit ans auparavant, fait son entrée dans une autre grande famille de la ville : les Bertrand, en épousant à 48 ans, Anne, sa cadette de dix-sept ans, enfant, sœur et nièce de conseillers au Parlement. Quant à Jean-Marie de Clinchant d'Aubigny, ingénieur en chef à Metz, maréchal des camps et armées du Roi et directeur des fortifications, il s'unit en 1758 à Claire-Thérèse Bourdelois, héritière d'un trésorier de France et sœur d'un conseiller au bailliage et président au bureau de finances⁽¹⁴⁾. A Saint-Avold, exceptés deux d'entre eux, les 25 militaires qui convolent dans la cité, entre 1750 et 1770, le font également hors de la troupe. Aux simples soldats, les filles d'artisans, aux officiers, les filles de notables. Tel Nicolas-Gabriel Brem, cornette au Royal Nassau-Hussards puis lieutenant au régiment de Nassau-Sarrebruck qui, le 12 février 1767, choisit Charlotte Becker, fille d'un notaire royal de Boulay, receveur des sels étrangers ou Jean-Gaspard de Blon, capitaine de Beausobre-Hussards qui, le 21 mai 1756, prend pour femme Marie-Philippine de Mentzer, fille d'un contrôleur du bureau de tabac⁽¹⁵⁾. Ainsi se renouvellent dans les cités lorraines, les rangs de l'aristocratie locale.

14) Abbé J. F. POIRIER, *Metz. Documents généalogiques d'après les registres des paroisses 1561-1792*, Paris, 1899, p. 92 et 465-466 (Boudet/ Muzac), p. 64-65 et 617 (Turmel/ Bertrand), p. 95 et 146 (Clinchant/ Bourdelois). Citons encore Claude-Joseph Turmel, fils de Joseph-Antoine, colonel au régiment des grenadiers royaux de l'Île de France qui, en 1769, épouse en premières noces É. Goussaud, fille et nièce de conseillers au Parlement et en secondes noces, M.-A.-Ch. Le Bachelé qui appartient à une longue ligne d'avocats et de conseillers au Parlement (p. 27-30-293-617). Jean-Baptiste-Gilles de Coëtlosquet, lui, en revanche épouse dans le régiment ; originaire de Morlaix, en Basse-Bretagne, maître de camp en second au régiment Dauphin infanterie, il s'unit, en 1781, à l'âge de 30 ans, à E. Lasalle, 18 ans, fille du directeur général du service des vivres dans les Trois-Evêchés et la Lorraine (p. 147-148 et 372).

15) D. BONTEMPS, *art. cit.*, p. 46, cf. aussi H. TRIBOUT, *Documents généalogiques du Pays Messin et de la Lorraine de langue allemande d'après les registres de paroisses et d'État Civil, 1630-1830*, Paris, 1936, p. 13 et 18.

Contractant parfois avec difficulté une première union, le militaire, devenu veuf, éprouve, à la différence du civil, quelques difficultés à se remarier et surtout à retrouver comme seconde compagne une jeunesse célibataire⁽¹⁶⁾. Venu tard au mariage, prématurément vieilli, usé par de longues années de service, ne jouissant souvent que d'une situation précaire, il offre peu de séduction. En revanche, c'est une aubaine pour les veuves messines en mal d'époux, qui puisent largement dans le vivier des garnisons, des soldats célibataires, souvent beaucoup plus jeunes qu'elles. Dans une ville qui a la particularité d'accuser un déficit chronique en hommes, le militaire ne choisit pas, il est choisi.

Avec Metz, sentinelle avancée du royaume, Sedan, Montmédy, Longwy, Thionville, Sarrelouis et en seconde ligne Verdun, Toul, Marsal et Phalsbourg, ce sont quelques dizaine de milliers de soldats qui stationnent sur ces terres de confins. La présence de la soldatesque secrétée par la frontière donne à cette province bordière de l'est son originalité en matière matrimoniale. Source de discordes et de haines, la frontière est aussi facteur de cohabitation, fut-elle parfois conflictuelle. Au gré des déplacements régimentaires, l'autochtone a appris à cohabiter avec ces étrangers de passage venus de tous les horizons dont une minorité, prenant femme dans la cité, finira par faire souche.

Choisir son conjoint sur la frontière de catholicité

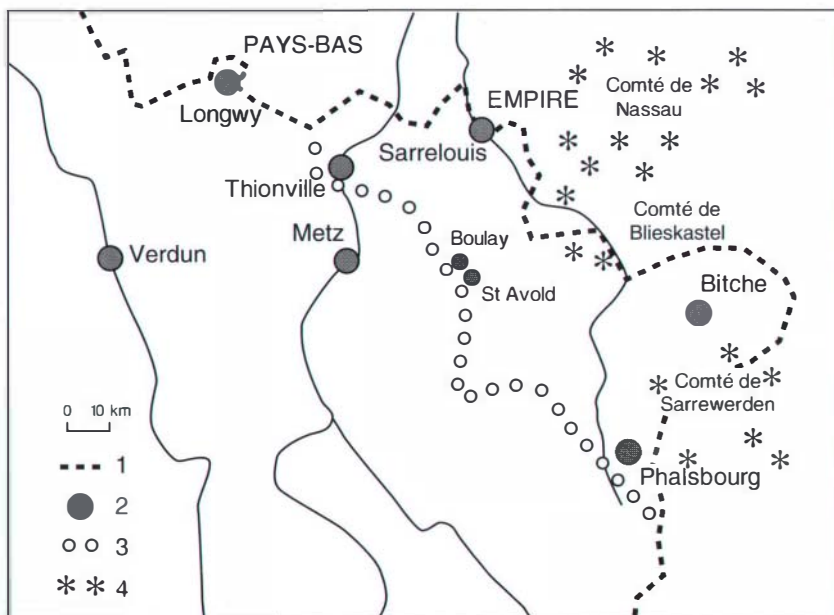
Terre de chrétienté périphérique, « dorsale catholique »⁽¹⁷⁾, la Lorraine n'en compte pas moins sur ses marges sarroises des populations passées à la Réforme. Là vit, vers 1780, la presque totalité des protestants du diocèse de Metz, soit 10 % de la population de ce périmètre borné approximativement par la Moselle à l'Est, la Seille au Sud et la Blies à l'Est.

Certes, Metz, au XVIII^e siècle, n'est plus cette citadelle protestante qui, un siècle auparavant, renfermait l'une des communautés les plus considérables du Royaume ; frappé de plein fouet par la Révocation de l'édit de Nantes, en 1685, cet avant-poste du calvinisme français a fait depuis retour à l'orthodoxie catholique. Thionville, à quelques lieux de là, bastion espagnol jusqu'en 1659, a, comme le Luxembourg voisin, été épargné par la contagion

16) G. CABOURDIN, *Le remariage en France sous l'Ancien Régime* dans *Marriage and Remarriage in Populations of the Past*, Londres, Academic Press. Cf. aussi M.J. LAPERCHE-FOURNEL, *L'instabilité matrimoniale sous la Révolution. A propos du remariage des divorcés nancéiens* dans *Annales de l'Est*, 1994, n° 2-3, p. 195-215.

17) Cette expression est de R. TAVENEAUX. Celle de «frontière de catholicité» est due à P. CHAUNU, *Jansénisme et frontière de catholicité*, *Revue Historique*, 1962, p. 115-138.

réformée. En revanche, le protestantisme résiste toujours dans la partie Nord-est du diocèse de Metz, où subsistent, dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, quelques foyers hérétiques. L'effort systématique de recatholisation qui accompagne la main mise progressive de la Lorraine sur les enclaves passées à la Réforme (Comté de Salm et de Sarrewerden, seigneuries de Fénétrange, villes de Phalsbourg et Lixheim...) a été finalement de peu d'effets, sauf en pays de Salm⁽¹⁸⁾. Et, en dépit des poursuites engagées, en 1685, sur les frontières orientales de l'espace lorrain (Comté de Sarrewerden et principauté de Lixheim), lorsque débute le XVIII^e siècle, la seigneurie de Bitche enclavée au cœur des terres germaniques, le Comté de Blieskastel et la prévôté ducale de Bouquenom, trois pôles catholiques sont toujours littéralement pris en étau par les possessions luthériennes du Comté de Nassau au Nord et du Comté de Sarrewerden à l'Est. Quant au Comté de Créhange, véritable carrefour aux confessions juxtaposées, il regroupe dans ses villages des fidèles catholiques, réformés et juifs⁽¹⁹⁾.



Carte I - L'espace mosellan au XVIII^e siècle, un pays de frontières
 1. Limite de la Lorraine, 2. Garnisons, 3. Frontière linguistique,
 4. Présence d'hérétiques

18) G. de ROGEVILLE, *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de Lorraine et Barrois*, Nancy, 1777, t. 1, p. 560-577.

19) H. TRIBOUT de MOREMBERT, *Le diocèse de Metz*, Paris 1970, p. 128-138 et R. TAVENEAUX (dir.), *La vie religieuse*, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, éd. Serpenoise, P.U.N., 1988, p. 113-119 et p. 148-150.

La frontière religieuse scinde les villages gangrenés par l'hérésie, contraint les individus de confessions rivales à un douloureux face à face. Pourtant catholiques et protestants, frères souvent ennemis sont aussi proches voisins et deviennent parfois partenaires et conjoints.

Pour légitimes qu'ils soient aux yeux d'un Luther, d'un Calvin et du droit canon puisqu'ils unissent deux baptisés, les mariages mixtes n'en sont pas moins prohibés par les églises calvinistes et catholiques. Dès la seconde moitié du XVI^e siècle, synodes nationaux et concile de Trente interdisent aux pasteurs et curés de célébrer de telles alliances, sauf si conversion il y a. Un siècle plus tard, la prohibition du pouvoir s'ajoute aux réticences de l'Eglise et l'ordonnance royale de novembre 1680, dépassant largement les dispositions tridentines, considère désormais l'union entre catholiques et protestants comme attentatoire aux lois de l'Etat et au sacrement du mariage. Entachés de nullité dans le Royaume, de tels mariages ne peuvent dorénavant être célébrés qu'à l'étranger mais afin de parer à cette fraude une déclaration royale d'Août 1685 condamne de telles pratiques jusqu'à la levée de l'interdiction en 1782⁽²⁰⁾.

En dépit des graves sanctions auxquelles s'exposent pasteurs, curés et conjoints, ces unions sont assez fréquentes à l'intérieur du Royaume. A Nîmes, au XVII^e siècle, le « mariage inégal » est pratique courante ; certes les protestants y sont majoritaires (12 000 âmes sur un total de 15 000). Mais un siècle plus tard, à Mauvezin, petit bastion hérétique de Gascogne, isolé en terre catholique, les mariages « bigarrés » ne sont pas inconnus⁽²¹⁾. Sans vouloir majorer les phénomènes d'affrontements et aller à l'encontre des tendances actuelles de la recherche qui sont à l'irénisme, force est de constater qu'un siècle auparavant, à Metz, les huguenots - un habitant sur trois vers 1620 et encore un sur cinq en 1684 - forment un milieu fermé et se marient entre eux. Située aux avant-postes du calvinisme français, encerclée par des confessions rivales : le catholicisme militant des Pays-Bas espagnols ou des duchés lorrains et le luthéranisme des pays sarrois, la communauté réformée messine entretient jalousement son particularisme. Pourtant les occasions de rencontres pacifiques ne manquent pas ; on se côtoie dans la vie professionnelle, municipale et quotidienne et dans les années 1620 ou pendant la minorité de Louis XIV, les deux communautés prati-

20) J. GAUDEMET, *Le mariage en Occident*, Paris, 1987, p. 282-283-304-360-361.

21) R. SAUZET, *Contre-réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694*, Paris IV, t. 1, p. 187-191. É. LABROUSSE, *Les mariages bigarrés : unions mixtes en France au XVIII^e siècle* dans *Le couple interdit*, Colloque Cérisy-la-Salle, mai 1977, Paris, 1980, p. 159-176.

quent l'une envers l'autre une relative tolérance⁽²²⁾. Mais isolé au sein d'un bloc continu de territoires catholiques le groupe protestant est ici, plus qu'ailleurs, porté à affirmer hautement ses valeurs et à revendiquer, comme une supériorité, sa spécificité.

Observées sur un siècle (fin XVI^e-fin XVII^e siècle) les alliances matrimoniales conclues au sein de 150 familles réformées messines issues comme les Le Duchat, Chenevix ou Coüet de la magistrature, comme les Malchard, Baudesson ou Baudoin de la banque et de la marchandise, comme les Le Bey de Batilly ou Streiff de Lawenstein de l'armée⁽²³⁾ révèlent que les notables n'épousent pas dans le camp adverse : seuls 15 d'entre-eux le font ; encore y-a-t-il parfois nécessité urgente : quand le seigneur de Mont, Théodore le Braconnier de confession réformée, épouse en 1655 la catholique Marie Bardot, celle-ci est enceinte de presque six mois... indiscretion des registres qui ne livrent d'ailleurs qu'un cas exceptionnel ; il n'en demeure pas moins qu'en règle générale au sommet de la société, on ne s'allie pas aux papistes. Comportement d'une élite ? Non, semble-t-il. Le dépouillement systématique des registres réformés entre 1561 et 1668 et un état des religionnaires de la ville de Metz pour l'année 1715, toutes catégories sociales confondues, confirme l'impression première ; les calvinistes vivent entre eux. En 1715, seuls 7,1 % des protestants messins (12 couples sur un total de 168) ont un partenaire catholique⁽²⁴⁾. Dans plus de 80 % des cas, ce sont d'ailleurs les filles qui ont franchi le pas puisque sur les 27 unions mixtes identifiées dans la cité épiscopale, entre 1561 et 1715, 23 fois l'épouse est réformée et l'époux catholique. Les chefs des lignages, eux, ne se mésallient pas. Dans le camp catholique, le poids du nombre aidant, on vit moins sur la défensive et l'on accueille plus facilement, quoique très rarement une épouse transfuge.

Encore celle-ci a-t-elle dans 8 cas sur 27 abandonné la foi de ses pères la veille de ses noces, 7 fois sur 8 devenant catholique⁽²⁵⁾.

22) M. THIRION, *Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin*, Nancy, 1884, p. 204 et sq, 229 à 223, 252-253 et 406-407. Les protestants sont partout et côtoient quotidiennement les catholiques : 6 siècles leur sont réservés au Parlement et à l'Hôtel de ville, ils occupent 4 des 10 sièges d'échevins et jusqu'en 1679, les maîtres des corps de métiers sont alternativement pris dans l'une ou l'autre confession.

23) Les alliances matrimoniales dans cet échantillon de 150 familles réformées de la ville ont été étudiées grâce à l'ouvrage précédemment cité de F. J. POIRIER.

24) Archives Municipales Metz, G.G. 236 à 248 : d'après ces registres réformés sur 8 346 mariages célébrés, entre 1561 et 1668, un seul est mixte, celui célébré le 29 mai 1592 (GG 241) entre Marie de Barisy, réformée, et Onuffrien de Son, catholique. Pour 1715, consulter les Archives Départementales de Moselle, 19 J 269 : Etat des religionnaires de la ville de Metz pour l'année 1715. Cf. *Infra* tableau II : mariages entre catholiques et réformés à Metz.

25) Il n'existe qu'un seul cas où l'époux catholique embrasse la religion de sa femme : le cas précité d'Onuffrien de Son renonçant à la foi catholique pour épouser une réformée (A.M. Metz GG 241). De même, lorsque, exceptionnellement un calviniste épouse une catholique, il ne renonce pas, lui, à sa confession : ainsi, Charles le Duchat ou Théodore Braconnier ; certes ce dernier mourra catholique mais il se convertit sur le tard et la plupart de ses enfants sont élevés dans la foi réformée (Cf. POIRIER, *ouv. cit.*).

Dans l'élite, la conversion semble un préalable au mariage : Suzanne fille du médecin réformé Samuel Duclos, entrée à la Propagation de la Foi le 9 janvier 1678, abjure le 23 et épouse en octobre un catholique Jean-Baptiste Pantaléon Durand. Quelques années auparavant, en 1664, Marie de Montigny s'était elle aussi convertie afin d'unir son sort quelques mois plus tard à Antoine Fillotte, avocat catholique⁽²⁶⁾. En revanche, chez les gens de métier, boutiquiers et artisans papistes, on paraît s'accommoder plus volontiers d'une compagne hérétique qui entend le rester. Certaines conversions, respects des normes aidant, ne sont que simulacres et quelques nouvelles converties retournent prestement à leur confession d'origine sitôt achevée la cérémonie nuptiale. Même Anne d'Inguenheim, pourtant issue d'une des premières familles de la ville passées à la Réforme, confesse ne s'être faite catholique que pour épouser trois jours après, le 12 octobre 1675 un jeune volontaire du régiment de Vermandois : Gaspard Christian ; quelques mois après ses noces, au grand scandale du voisinage, elle retourne au prêche⁽²⁷⁾. Quant au jeune Paul de Saint-Aubin, étudiant à Paris, pour les beaux yeux d'une catholique, le voilà devenu relaps le temps d'une idylle ; celle-ci rompue, il épousera finalement, en 1676, une calviniste bon teint⁽²⁸⁾. L'Église, pourtant peu favorable aux unions mixtes, en attend néanmoins quelques solides conversions ; ainsi espère-t-elle que par son bon exemple la catholique Marie Bardot, rappellera dans le giron de l'église son hérétique de mari, le seigneur de Mont ; espoir comblé puisqu'en 1697 celui-ci meurt catholique et qu'à la suite de son mariage survient toute une série de conversions : Louis dès 1665, puis Raphaël, Jean et Anne Braconnier en 1668. Chez les Le Goullon, Raphaël se convertit en 1663, puis sa sœur Judith, l'année suivante, elle épouse un catholique ; quelques années après, le jeune frère de Raphaël, David, abjure à son tour⁽²⁹⁾. Ailleurs, en revanche, l'arrivée dans une famille huguenote d'un papiste, à la faveur d'un mariage ne semble guère avoir ébranlé les convictions premières. Même chez les Le Goullon l'épidémie de conversions est limitée ; au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes, le mari de Suzanne, Jean de Laguier est déporté, comme d'ailleurs le marchand Jean de la Cloche ou Adrien de Pœydaré, conjoint de Marie Duchat et à Berlin Jacob, Paul et Charles Le Goullon retrouvent en exil les Inguenheim, Bachelé et Duclos ; en 1715 figurent toujours au nombre des religionnaires de la ville, la veuve de Paul Le Goullon mais aussi la conseillère Le

26) A.D. Moselle, G 1287-1288 et A.M. Metz GG1

27) A.D. Moselle, G 1265 : Pièces de procédures relatives à la demoiselle d'Inguenheim condamnée comme relaps en 1676.

28) Extrait de H. TRIBOUT, *La Réforme à Metz*, t. 2, Nancy, 1971, p. 303.

29) A. M. Metz GG 171 et A.D. Moselle G 1286-1 287 et D 12.

Duchat, Paul Bachelé, plusieurs Montigny⁽³⁰⁾, toutes familles où pourtant une fois au moins, on avait bravé l'interdit religieux pour l'amour d'un papiste. L'entrée de celui-ci chez « ceux de la religion » n'a pourtant pas été ce levain dans la pâte qu'escomptait le camp catholique.

D'ailleurs si l'intériorisation des identités confessionnelles n'interdit pas parfois de tomber amoureux, le fait est suffisamment rare pour n'être qu'exception. Sur les quelques cent cinquante familles notables considérées, seules trois, les Braconnier et les Lespingal réformés et les de Poutet catholiques, semblent faire fi parfois des frontières religieuses. Chez les Braconnier, Théodore le premier, en 1655, franchit la barrière confessionnelle en convolant avec Marie Bardot. S'en suivent, on l'a vu, toute une série de conversions dont celle d'Anne en 1668 ; sept ans après, sa fille Anne d'Inguenheim épouse à son tour un catholique... chez les Lespingal, grande famille de changeurs de la ville, l'une des filles est certes mariée au pasteur Ferry, mais trois autres unissent leur sort à des papistes : Suzanne, qui dans les années vingt épouse le fils de l'imprimeur Abraham Fabert, puis une génération plus tard, ses deux nièces Jeanne et Suzanne qui, veuves plusieurs fois convolent respectivement dans diverses familles catholiques de la ville, les Darbois et Rorthais, les Balbo de Coligny, Hellot et Racle⁽³¹⁾. Quant aux de Poutet, magistrats catholiques, plusieurs s'allient à des réformés ou nouvelles converties : en 1652, Anne-Philippe épouse Charles Le Duchat, prétendu réformé ; dix-sept ans plus tard, Henri-François, président à mortier s'unit à Marie-Thérèse de la Cloche, nouvelle convertie ; enfin en mars 1674, Charles convole avec Judith de Flavigny qui vient d'abjurer⁽³²⁾. Au total, peu de chose (tableau II). Certes au XVII^e siècle, dans une dizaine de foyers réformés de la ville appartenant à l'élite, on laisse parfois un fils, plus souvent une fille contracter une union bigarée ; pourtant, même là on se marie surtout entre soi : les Lespingal avec les Braconnier, Le Duchat, Flavigny, le Goullon, Ferry, Chenevix... ; les Braconnier avec les Le Duchat, Inguenheim, Lespingal, Le Goulon, Montigny, Busselot, Coüet, Saint-Aubin, de Vigneulles... pour se limiter aux familles réformées les plus en vue de la cité⁽³³⁾.

30) A propos des familles messines réfugiées à Berlin, consulter R. BERINGUIER, *Les réformés de Metz et du pays messin réfugiés à Berlin* dans *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Metz, 1889, p. 109-132. Cf. aussi M. THIRION, *ouv. cit.* p. 310 et sq, 363, 373 et 381.

31) J.-E. POIRIER, *ouv. cit.*, p. 222 et A. M. Metz, registres catholiques : GG 171, Saint-Simplice (1664) et GG 40, Saint-Gengoulf (1674).

32) J.-E. POIRIER, *ouv. cit.*, p. 517 et sq et AM Metz, GG 1, Sainte Croix.

33) Pour de plus amples développements se reporter à M.J. LAPERCHE-FOURNEL, *Stratégies matrimoniales chez les notables réformés à Metz au XVII^e siècle*, article à paraître.

Dans les deux camps, incontestablement, la frontière a été profondément intériorisée.

Épouse	Époux	Date du Mariage
BACHELE E. (R. cv)	VIAN de J. (C)	* vers 1660
BARDOT M. (C)	BRACONNIER Th. (R)	* 1655
BARISY de M. (R)	SON de O. (C. cv)	* 1592
CLOCHE de la M. Th (R. cv)	POUTET H. F. (C)	* 1669
DUCLOS S. (R. cv)	DURAND J. B. P. (C)	* 1678
FLAVIGNY de J. (R. cv)	POUTET Ch. (C)	* 1674
GOULLON le J. (R. cv)	GATTEBOIS Ph. (C)	* vers 1664
INGUENHEIM A. (R. cv)	CHRISTIAN G. (C)	* 1675
LESPINJAL J. (R)	DARBOY (C) / RORTHAIS (C)	* 1664/ 1674
LESPINJAL (S.) (R)	BALBO/ HELLOT/ RACLE (C)	* 1667/ 72/ 78
LESPINJAL S. (R)	FABERT F. (C)	* vers 1625
MONTIGNY de M (R. cv)	FILLOTTE A. (C)	* 1665
POUTET A. Ph (C)	DUCHAT le Ch. (R)	* 1652
VALERIN M. (R.)	VERNESSON J. (C)	
VERDELET M. (R)	Epoux (C)	
Epouse (C)	PROCQUIN S. (R)	Déjà mariés en 1715
Epouse (R)	ANTOINE T. (C)	(ADM. 19 J 269)
Epouse (R)	d'AFRIQ J. (C)	id.
Epouse (R)	DUCHESNE G. (C)	id.
Epouse (R)	DIDIER F. (C)	id.
Epouse (R)	GILLES J. (C)	id.
Epouse (R)	JULLIEN F. (C)	id.
Epouse (R)	DANCERVILLE (C)	id.
Epouse (R. cv)	TOUSSAINT P. (R)	id.
Epouse (C)	POINSIGNON E. (R)	id.
Epouse (R)	AUBELIANE B. (C)	id.
Epouse (R)	THIEBAULT (C)	id.

R = réformé

C = catholique

cv = converti

* = notable

Tableau II
Mariages entre catholiques et réformés à Metz

Un siècle plus tard, au moins sur ces marges frontières, la méfiance réciproque est loin d'être dissipée. En 1789, deux ans après avoir retrouvé un état-civil, 58 réformés du pays messin, résidant pour la plupart à Courcelles-Chaussy, viennent faire légitimer des mariages célébrés devant un pasteur étranger entre 1747 et 1787, pour les trois quart d'entre eux à Ludweiler (41/ 58), les autres à Sarrebruck (12 cas) ou Limbach, Deux-Ponts et Altviller⁽³⁴⁾. Enjamber la frontière politique est assurément plus facile que franchir la frontière confessionnelle. Au moment, d'ailleurs, où la monarchie française s'apprête à reconnaître l'existence légale des protestants, la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, en 1786,

34) A. D. Moselle 5E 11.109 (57 mariages) et 5E 11.112 (1 mariage) : registre des déclarations de mariages et de naissances des non-catholiques, 1789.

s'interroge encore gravement à propos d'unions mixtes : à Fénétrange, baronnie protestante, Elisabeth Boickas une réformée, séduite par un catholique, attend réparation, mais le père du séducteur alléguant « la disparité de culte », refuse de consentir aux noces. Embarrassée, la Cour condamne ce dernier à élever l'enfant dans la religion catholique, mais se garde bien de parler alliance car allègue-t-elle « la disparité de culte est un point trop délicat pour y statuer » et si « la tolérance pouvait s'introduire de fait et par degrés », il serait trop dangereux de la voir érigée en principe par les tribunaux »⁽³⁵⁾. A la même époque, dans la région voisine de Niederbronn-lès-Bains, actuel Bas-Rhin, les mariages mixtes ne sont pas davantage légion en dépit d'une étonnante bigarrure religieuse : s'y côtoient des luthériens en grand nombre (60 %), des juifs (8 %), quelques calvinistes et des catholiques. Pourtant, au cours du XVIII^e siècle, si 18 calvinistes s'unissent avec des luthériens, 3 seulement le font avec des catholiques ; l'homogamie luthérienne très forte, oblige, en certaines paroisses, les catholiques minoritaires à s'expatrier pour trouver ailleurs le parti assorti. A Augsbourg et Strasbourg, dans les années 1780, tout voisins qu'ils soient, luthériens et catholiques pareillement ne s'épousent guère : les unions « inégales », (*ungleiche Ehe*) représentent à peine 1 à 2 % du total des mariages⁽³⁶⁾. Néanmoins que ce soit à Metz, au XVII^e siècle, à Niederbronn ou Montbéliard cité luthérienne, au XVIII^e siècle, en dépit d'un particularisme jalousement entretenu, d'innombrables traits rapprochent ces confessions rivales et l'impression de similitude l'emporte lorsque l'on compare les mariages luthériens, calvinistes ou catholiques. Tant par les mouvements saisonniers et hebdomadaires que par l'âge moyen au mariage, les noces réformées ne diffèrent guère des épousailles catholiques ; exception faite des interdits de Carême et d'Avent qui subsistent chez les luthériens et catholiques alors qu'ils ont été balayés depuis longtemps déjà chez les calvinistes⁽³⁷⁾.

Néanmoins, si l'on se ressemble entre confessions rivales, on ne s'assemble guère et la proximité luthérienne engendre même en Sarre, partie hérétique du diocèse de Metz, un réflexe de défense de la part des populations catholiques pourtant majoritaires.

35) B.M. Nancy, Fonds Lorrain, 183 (72), *Recueil d'arrêts de jurisprudence de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois en matière civile, canonique, criminelle*, 1786, p. 65-66.

36) G. GEORG, *Mariages catholiques et protestants dans le canton de Niederbronn-lès-Bains* dans M. GRESSÉT, *art. cit.* p. 30 sq et E. FRANCOIS, *La frontière intériorisée. Identités et frontières confessionnelles dans l'Allemagne de la seconde moitié du XVII^e siècle*, dans *Les frontières religieuses en Europe du XV^e au XVII^e siècle*, Actes du XXXI^e colloque international de Tours, 1988, Paris, 1992, p. 51-57.

37) Outre M. GRESSÉT, *art. cit.* se reporter aussi à J.L. CALBAT, *La communauté réformée de Metz, approche démographique* dans *Protestants messins et mosellans*, Actes du colloque de Metz, nov. 1985, Metz, 1988, pp. 79-92.

Celles-ci, en présence d'un environnement religieux hostile, vont restreindre à la parenté le marché matrimonial, ultime parade pour préserver leur identité.

Dans l'archiprêtré de Hornbach, à Walschbronn, Hornbach ou Kalhausen « enfermé par les terres d'Empire et les religionnaires », ou à Helling, pays de Saint-Avold, « plus qu'à demi-luthérien », comme Niederstinzeln ou Eschwiller, proche de Bouquenom, qui ne compte « que vingt familles catholiques », ou bien encore dans les contrées de Neumunster ou de Saint-Arnual truffées d'hérétiques, le cercle des parents va jouer un rôle refuge pour qui cherche conjoint. Pourtant l'Eglise, en principe, interdit l'union entre consanguins, jusqu'au quatrième degré canonique, entre affins ou parents spirituels ; mais dans ce diocèse frontière, aux confessions juxtaposées, les autorités religieuses accordent facilement des dispenses de parenté, au moins jusqu'au troisième degré à ceux, en péril de perdre leur foi. Aussi dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, 12 % des demandes adressées à l'évêque, dans le cadre du diocèse, invoquent-elles le voisinage infesté d'hérésie pour obtenir dispense de parenté⁽³⁸⁾. Dans 7,3 % des cas, à la même époque, les impétrants du diocèse de Cambrai, également frontalier, invoquent une raison semblable⁽³⁹⁾. Avec la complicité, parfois, des ecclésiastiques locaux, cousins et cousines s'allient⁽⁴⁰⁾. Ils le faisaient déjà à Metz au XVII^e siècle : chez les Benelle, les Saint-Blaise, Persode, Ancillon, Jassoy et Le Duchat on épouse volontiers dans la proche parenté ses cousins germains ou issus de germains ; chez les Grandjambe, même ce n'est que renchaînement d'alliances : Cousin, cousine, Paul et Judith unissent leur destinée en 1651 : Jérémie épouse successivement deux cousines germaines, Elisabeth et Madeleine Jassoy, en 1661 et 1684 et Charles, secrétaire du prince de Wurtemberg, en 1673, va chercher dans la parentèle, Marie, sa compagne. Le phénomène a suffisamment d'ampleur pour qu'un édit, en 1663, rappelle à l'ordre ces réformés qui se marient entre eux sans dispense⁽⁴¹⁾. Aux XVIII^e siècle comme au XVII^e, l'Eglise

38) A.D. Moselle, Fonds de l'évêché de Metz, 29 J 53 et 29 J 54. Ces 144 dossiers de requêtes et informations constitués pour obtenir une demande de dispense de parenté ont été exploités par M.J. LAPERCHE-FOURNEL, *Mariages entre proches parents dans le diocèse de Metz (seconde moitié du XVIII^e s.)* dans *Les Cahiers Lorrains*, 1991, n° 2, p. 147-165. 11 requêtes sur les 92 où un motif est avancé, allèguent la présence d'hérétiques pour obtenir dispense.

39) A. LOTTIN (dir.).-*La désunion du couple sous l'Ancien Régime*, Lille, 1975, p. 39-41.

40) En 1778, J. Kremer de Walsheim s'allie à Marie, une parente au 3^e degré de consanguinité ; Michel Hurte, calviniste converti, souhaite épouser sa jeune filleule et un veuf sexagénaire d'Hornbach, en 1767 rêve de s'unir à sa nièce, la jeune Catherine Lammin. Cf. AD Moselle 29 J 53-54.

41) J.-F. POIRIER, *ouv. cit.* et A.M. Metz GG 246-249-253 pour les mariages entre proches parents. Cf; aussi J.L. Cl. EMMERY, *Recueil des édits, déclarations, lettres, patentes...*, Metz, 1787, t. 4, p. 162-165 : déclaration du 30 décembre 1663 contre ceux contractant mariage entre degrés prohibés et sans dispenses nécessaires.

voit d'un œil plus favorable encore les mariages, fussent-ils de proches parents, qui allient « bons » catholiques et nouveaux convertis, tel à Hellering, en 1771, celui de François Fromang, avec sa parente par affinité, Anne-Marie Adam, ex-luthérienne qui a abjuré depuis trois mois car ce type d'unions « assure les fruits de la conversion » et « évite à certains », selon le curé, « de faire une fugue à notre religion »⁽⁴²⁾.

Sur la frontière de catholicité, en présence des religionnaires, le groupe familial est, en ce domaine aussi, instance de recours⁽⁴³⁾. Mieux vaut épouser son cousin catholique que de perdre son âme avec un hérétique et si l'on est nouvellement converti, donc encore étranger, encore un peu suspect, épouser un parent permet de vaincre l'isolement. Un parent... ou bien un militaire, allogène lui aussi ! Qu'Anne Poublanc, native de Hollande, nouvelle convertie, épouse, à Metz en 1731, un officier irlandais ou que Marie-Madeleine Levy, juive convertie s'allie, en 1710, à un tambour de la compagnie Dogrand n'est-ce pas dans les deux cas unir deux situations marginales, deux corps mal intégrés, à la croisée des axes de ce creuset humain, lieu de toutes les rencontres géographiques, confessionnelles et... linguistiques⁽⁴⁴⁾.

Mariages et frontière linguistique

Dernière touche qui vient compléter, voire compliquer la mosaïque, la limite des parlers court en diagonale de la frontière franco-luxembourgeoise au Donon, délimitant une aire romane au Sud, germanophone au Nord. Frange irrégulière, entre Vosges et Moselle, celle-ci n'a connu, à l'exception du Saulnois et du pays des Etangs, que d'infimes fluctuations, du Moyen-Age à nos jours⁽⁴⁵⁾. Ce voisinage des parlers romans et germaniques alimente sans doute d'ardentes controverses à propos de l'histoire de

42) A.D. Moselle 29 J 53 : En 1768, Jacques Scherier, un veuf, menace d'aller épouser la nièce de sa première femme dans les terres voisines de Nassau-Sarrebrück si l'Église lui refuse la dispense de parenté ; en 1777, le curé d'Eschwiller craint que le refus opposé à Laurent Nachbach d'épouser sa parente au second degré conduise les deux futurs à s'adresser à un ministre luthérien.

43) Cf. à ce sujet la remarque d'A. BURGUIERE, *Anthropologie historique*, art. dans J. LE GOFF, *L'histoire nouvelle*, CEPL, 1978, p. 57-58. L'auteur observe qu'aux époques médiévale et moderne, la dissolution de l'appareil étatique et du tissu social réactivent les liens parentaux ; l'insécurité religieuse paraît entraîner de semblables effets.

44) Cités par A. AIT HAMMOU TALEB, *ouv. cit.*, p. 173. L'auteur évoque 5 autres cas de nouvelles converties épousant des militaires, à Metz dans la première moitié du XVIII^e siècle (1 à Saint-Simplice en 1702, 1 à Saint-Martin en 1715 et 2 à Saint-Victor en 1708 et 1738).

45) M. TOUSSAINT, *La frontière linguistique en Lorraine*, Paris, 1955, p. 13-15 et 21-25 : Le repeuplement de la contrée des Etangs, après la guerre de Trente Ans, par des paysans venus de l'intérieur du Royaume, modifia dans cette région la frontière linguistique au préjudice des parlers germaniques. La limite des langues figure sur une carte dans L. ZELIQZON, *Dictionnaire des patois romans*, 1924.

l'occupation des sols, donne prétexte à de savantes études dialectologiques et à des analyses de littérature comparée⁽⁴⁶⁾ ; il peut aussi, en matière matrimoniale, être source de questionnement sur le rôle de la frontière linguistique dans la détermination de l'aire géographique du choix du conjoint.

Certes, sous l'Ancien Régime, on naît, on vit, on meurt la plupart du temps dans la même paroisse ; pourtant dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, la mobilité s'accroît et les échanges matrimoniaux s'intensifient entre villages proches. Quant à savoir s'ils ignorent ou non la limite des langues, des études spécifiques font encore défaut ; quelques observations ponctuelles extraites de travaux régionaux permettent néanmoins d'apporter une première réponse à la question posée. Quatre communautés, proches de la ligne frontière offrent un champ d'analyse : voisins de Thionville, à la croisée des deux aires linguistiques, deux paroisses rurales, comptant quelques centaines de feux, Volkrange, dans une région bilingue où dominant cependant les dialectes germaniques et Hussange, nettement située dans l'aire germanophone, puis Boulay, petite ville de presque 3 000 âmes à la veille de la Révolution, en terre d'expression germanique et enfin Saint-Avold, 2 000 habitants, à la fin de l'Ancien Régime, en zone allemande⁽⁴⁷⁾. Pour chacune, la limite des langues oriente incontestablement les échanges matrimoniaux. Ainsi, dans les villages du pays thionvillois, 6 % seulement des conjoints proviennent d'une paroisse du domaine francophone, cependant contigu et à Boulay, à quelques kilomètres de l'aire romanophone, l'élément germanique représente les deux tiers des migrants mariés dans la ville, entre 1720 et 1779. A Saint-Avold aussi la frontière, qui court à quelques lieues de là, est plus que la distance obstacle au recrutement matrimonial et l'espace dessiné où l'on trouve le parti assorti épouse assez fidèlement la limite des parlers : largement étalée dans l'hinterland germanophone, il se rétracte, de l'autre côté de la frontière linguistique, en une étroite frange réduite aux villages limitrophes. La frontière est barrière qui oriente de façon divergente la vie de relation et plus que les liens de voisinage, l'identité linguistique tisse un réseau d'habitudes et de fréquentation.

Toutefois, en période troublée, une mobilité plus grande aidant, la cloison se fait moins étanche. A Boulay, pendant la période révo-

46) J. LANHER, M. PHILIPP, P. DEMAROLLE, *Langues et littératures dans Moselle*, *ouv. cit.*, p. 215-276.

47) S. CHIMELLO, J. KIEFFER, *Le mariage à Thionville et dans deux paroisses rurales environnantes au XVIII^e siècle* dans M. GRÉSSET (dir.), *art. cit.*, p. 14 et p. 23-26. En ce qui concerne Boulay, cf. J. HOUDAILLE, *art. cit.*, p. 1068 et à propos de St. Avold, cf. D. BONTEMPS, *art. cit.*, p. 47.

lutionnaire, les Français font fi plus aisément de l'obstacle des langues et à Hombourg, grande place militaire, aux confins du Palatinat, lors de l'occupation française, à la fin du XVII^e siècle, plus d'un conjoint sur deux convolent allègrement avec des étrangers de tous bords : régnicoles dauphinois et provençaux, Suisses et Flamands, Allemands de Saxe ou du Palatinat. Pour Mathieu Rebas, natif du Royaume et Maria Rori, sa compagne milanaise ou pour Dominique Boitot de Gascogne et Margaretha Franck de Mannheim, la frontière des langues n'a guère fait barrage à l'union projetée⁽⁴⁸⁾. Néanmoins, à période troublée, comportements nouveaux ; en temps plus ordinaires, les affinités linguistiques n'en demeurent pas moins agent déterminant dans le choix du conjoint.

Facteur parmi tant d'autres qui interviennent dans le choix du conjoint, la frontière n'en joue pas moins son rôle, fut-il ambivalent, sinon contradictoire. Dérivée du mot « front », elle appartient au registre de l'agression et porte en elle des images hostiles. Barrière linguistique, elle compartimente le marché matrimonial ; religieuse, elle oppose des conjoints potentiels aux confessions plurielles ; désignant l'autre, l'étranger comme l'adversaire, elle n'est guère propice aux nœuds de l'hyménée dont l'idéal ultime est de « vivre entre soi ». Pourtant ligne elle n'est jamais fossé ; césure, elle n'est jamais coupure plutôt front singulier où les uns se déchirent et les autres s'unissent.

Encore est-on loin, parvenu, au terme de l'étude, d'avoir épuisé tous les sens d'un concept qui n'a cessé de s'enrichir au fil du temps. Ainsi, zone frontière, région carrefour, la Lorraine est un véritable patchwork coutumier, une mosaïque de traditions enchevêtrées dans laquelle on retrouve les influences multiples des coutumes limitrophes et les principales tendances dénombrées pour la France, illustrant la distance considérable entre la règle et la pratique, l'étude des stratégies matrimoniales dans les principales aires coutumières égalitaires en Lorraine occidentale, préciputaires en Lorraine orientale, s'avère prometteuse⁽⁴⁹⁾. D'autre part, véritable puzzle, la région entremêle différents fragments de multiples « états » et à l'époque moderne, le pouvoir éclate entre des souverainetés mitoyennes : terres françaises ou évêchoises, terres ducales

48) M. SCHÖPPNER, in M. GRESSET, *art. cit.*, p. 47.

49) En Lorraine, L. JOIGNON, sous la direction d'A. BURGUIERE, travaille dans ce sens ; dans son D.E.A., *Stratégies patrimoniales et stratégies matrimoniales en Lorraine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, EHESS, Paris, 1984, et sa thèse, *Coutumes, succession, familles et alliances en Lorraine de 1660 à 1900*, Doctorat, Paris, 1989, l'auteur après avoir dressé la typologie des stratégies matrimoniales en Lorraine selon les aires coutumières (pays messin, duché, Toulois, coutumes de Saint-Mihiel et Vaudémont) fait une étude de cas : le village de Minorville dans le bailliage de Pont-à-Mousson, régi par la coutume de Saint-Mihiel.

ou lorraines, terres d'Empire, imbroglio territorial qui multiplie les frontières provinciales, les frontières intérieures. S'interroger sur le rôle que celles-ci jouent dans la détermination de l'aire du choix, du conjoint, offrent un autre champ de recherche⁽⁵⁰⁾. Autant d'angles d'approche, et la liste est loin d'être close, pour une compréhension en profondeur d'une donnée majeure de l'espace régional : les particularismes frontaliers.

Marie-José LAPERCHE-FOURNEL

50) Ce qu'a fait J. QUENIART pour la Bretagne, une province jouxtant la Normandie au Nord, le Maine à l'Est, l'Anjou au Sud dans *Le choix du conjoint dans une région frontière provinciale* dans *La France d'Ancien Régime*, Études réunies en l'honneur de P. GOUBERT, Privat, 1984, p. 605-614.